



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Opéra de Paris

Question écrite n° 3620

Texte de la question

M. Bernard Nayral attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la situation actuelle de l'Opéra de Paris. L'Opéra national de Paris qui n'en finit pas de payer les choix désastreux de l'équipe de direction mise en place en 1994 offre aujourd'hui le triste spectacle d'une institution en crise. La notoriété exceptionnelle acquise au prix d'un travail considérable entrepris au commencement de cette décennie n'est plus qu'un souvenir. Au cours de cette période, l'orchestre de l'Opéra Bastille avait acquis une réputation enviable et la qualité des enregistrements publiés chez un grand éditeur unanimement saluée par la critique. Depuis, de saison en saison, les productions s'enfoncent de plus en plus dans l'anonymat démontrant s'il en était besoin que les choix politiques d'alors - choix de l'équipe dirigeante, choix de confier tous les pouvoirs et la programmation au directeur, licenciement du directeur musical, restrictions budgétaires - n'étaient pas les bons. Selon le ministre de la culture et de la francophonie, le coût du licenciement de M. Chung devait être amorti par les économies dégagées par l'engagement de chefs d'orchestre à des tarifs moins élevés. Quant à la programmation des prochaines saisons, elle devait montrer que de nombreux chefs prestigieux viendraient diriger l'orchestre (réponse à une question écrite publiée au Journal officiel des questions du 2 janvier 1995, p. 76). Cette politique qui prétendait faire de l'Opéra de Paris l'un des trois ou quatre meilleurs opéras du monde a lamentablement échoué. Il paraît essentiel, pour le devenir de cette institution qui doit contribuer au rayonnement culturel de la France, de rompre avec cette politique du pire en modifiant le statut du 5 février 1994, en restaurant la primauté du directeur musical pour le choix de la programmation et en congédiant l'équipe dirigeante qui porte une large responsabilité dans l'effondrement de cette institution. Par conséquent, il lui demande si, en raison des nouvelles orientations définies par le Gouvernement en direction de la culture et de l'accroissement significatif des moyens budgétaires qui lui seront dévolus, elle envisage de changer de politique et d'accorder la primauté aux considérations artistiques pour le plus grand profit de notre première scène lyrique et du public.

Texte de la réponse

Le décret n° 94-111 du 5 février 1994 relatif au statut de l'Opéra national de Paris a permis la mise en oeuvre d'objectifs ambitieux en termes de nombre de représentations et de constitution d'un répertoire lyrique et chorégraphique. Au titre de la saison 1996-1997, l'Opéra national de Paris a ainsi offert à la vente plus de 800 000 places pour 165 représentations de ballets et 168 représentations d'opéras. Le taux de fréquentation moyen est supérieur à 95 % à Bastille et à 85 % à Garnier, ce qui manifeste un succès public indéniable. Les appréciations portées sur la qualité artistique des spectacles sont bien entendu libres. Il paraît conforme à l'objectivité de constater que l'orchestre de l'Opéra national de Paris, placé sous la direction de James Conlon, est unanimement considéré comme l'un des plus grands orchestres lyriques mondiaux et que la qualité des productions n'a rien à envier aux meilleurs opéras du monde. Les moyens financiers mis à la disposition de l'établissement public de l'Opéra national de Paris ont été adaptés à ses besoins, dans le cadre d'une discussion permanente avec les ministères de tutelle. Le redressement financier a pu être réalisé dès 1996, en même temps que des travaux de rénovation importants et nécessaires à la salle Garnier. Il a été rendu compte, dans le

cadre des questionnaires parlementaires du projet de loi de finances pour 1998, de l'activité de l'établissement public de l'Opéra national de Paris (commission des affaires culturelles n° 59, commission des finances n° 73).

Données clés

Auteur : [M. Bernard Nayral](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3620

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3126

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4192